

# INFORMATION

## PETITE-ROSSELLE - CORONAVIRUS COVID19

Le Président de la République a annoncé lundi 17 mars 2020 à 20h00 des règles strictes que vous devez impérativement respecter pour lutter contre la propagation du virus et sauver des vies.

**Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.**

**Les déplacements sont interdits.** Les sorties sont autorisées avec attestation et uniquement pour votre travail, si vous ne pouvez pas télétravailler, votre santé ou vos courses essentielles. Toutes les informations sur [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr).

**Compte-tenu de l'évolution de la situation et des annonces gouvernementales afin de freiner la propagation du Codiv-19 ,**

**A compter du mardi 17 mars 2020** et jusqu'à nouvel ordre,

Le fonctionnement des services administratifs de la ville est modifié.

### **Fermeture de l'accès aux services administratifs au public.**

Afin de poursuivre le principe de continuité du service public, vous pourrez continuer à contacter nos services par mail ou par téléphone.

- Un accueil téléphonique sera assuré en mairie  
De 8h15 à 12h00 du lundi au vendredi
- L'agence postale communale sera fermée jusqu'à nouvel ordre.

#### **Contacts :**

Mairie : 03 87 85 27 10

[mairie@mairie-petiterosselle.fr](mailto:mairie@mairie-petiterosselle.fr)

\*\*\*

\*\*

#### **Suivez toutes les Informations concernant le coronavirus**

- Site internet : [www.mairie-petiterosselle.fr](http://www.mairie-petiterosselle.fr)
- Page facebook : Petite-Rosselle-site-Officiel-de-la-Mairie
- Site internet : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)